



A la
Délégation suisse du Conseil Rhénan
M. Helmut Hersberger Président du
Conseil Rhénan Services parlementaires
du canton de Bâle-Ville, Hôtel de ville,
Marktplatz 9
CH-4001 Bâle

Liestal, 19 octobre 2016

Résolutions du Conseil Rhénan du 6 juin 2016

Monsieur,

Par courrier du 14 juin 2016, vous avez porté à la connaissance de la Conférence des Gouvernements de la Suisse du Nord-Ouest (CGNO) les résolutions que le Conseil Rhénan a adoptées lors de sa séance plénière du 6 juin 2016 à Bâle. J'ai le plaisir de vous faire part de la position commune des cantons de la Suisse du Nord-Ouest au sujet des résolutions ci-dessus mentionnées.

Les deux résolutions du Conseil Rhénan portant sur la conclusion d'une convention internationale pour l'EuroAirport et le contingentement des frontières et des frontaliers n'avaient été adressées qu'à titre informatif à la CGNO. Cette dernière se permet néanmoins de mettre en exergue l'importance de ces deux thèmes et de prendre brièvement position.

Frontières et frontaliers

Pour l'espace économique de la Suisse du Nord-Ouest, la main-d'œuvre en provenance des communes frontalières d'Allemagne et de France représente un facteur économique essentiel. La CGNO s'engage par conséquent pour que les frontières et les frontaliers ne tombent pas sous le coup d'un système de quotas dans le cadre de la mise en œuvre de l'article 121a de la Constitution fédérale (initiative «contre l'immigration de masse»). Par définition, les frontières et les frontaliers ne sont pas des migrants. Les cantons de la Suisse du Nord-Ouest demandent par ailleurs qu'une éventuelle gestion de l'immigration au moyen d'une clause de sauvegarde soit aménagée de telle manière qu'elle octroie aux cantons la plus grande marge de manœuvre possible. La CGNO soutient les résolutions adoptées le 27 novembre 2015 par l'Eurodistrict Trinationnel de Bâle (ETB) et portées à la connaissance du Conseil fédéral et des Chambres fédérales en date du 4 avril 2016 par le biais d'un courrier de la Conférence Métropolitaine de Bâle.

Convention franco-suisse pour l'EuroAirport de Bâle-Mulhouse-Fribourg

La CGNO approuve le maintien du caractère binational de l'aéroport tel qu'établi dans la convention franco-suisse du 4 juillet 1949. L'EuroAirport est un élément décisif de la prospérité et du développement

économique de la région du Rhin supérieur. En Alsace, dans le sud de l'Allemagne mais aussi dans le nord-ouest de la Suisse, de nombreux emplois dépendent directement et indirectement de l'aéroport. Ils ne peuvent néanmoins être préservés que si les entreprises locales jouissent d'une sécurité juridique, notamment en ce qui concerne le droit du travail, des assurances sociales et le droit fiscal, mais pas seulement. Les cantons de la Suisse du Nord-Ouest saluent la demande du Conseil Rhénan de transposer rapidement dans le droit conventionnel les solutions et propositions de solutions élaborées jusqu'ici, ce qui assurera par là même aussi aux entreprises du secteur suisse en particulier la sécurité juridique nécessaire.

La région du Rhin supérieur, espace commun de transports

Aux yeux de la CGNO, l'accessibilité de la région du Rhin supérieur revêt une importance cruciale pour son attractivité et donc pour la réussite économique de l'espace métropolitain de Bâle et de la Suisse du Nord-Ouest. Dans la région du Rhin supérieur, le développement des transports doit être examiné et coordonné dans une approche globale et transfrontalière. La plate-forme de collaboration Agglo Basel joue à cet égard un rôle fondamental au sein de l'espace trinational bâlois. Avec l'électrification de la ligne du Haut-Rhin et le raccordement ferroviaire de l'EuroAirport, le réseau RER trinational de Bâle et sa ligne diamétrale («Herzstück») constituent la clé du renforcement du transport ferroviaire transfrontalier.

Le projet d'infrastructure «Herzstück» se trouve au cœur du RER trinational de Bâle et permettra de développer et d'améliorer prodigieusement l'offre de transport grâce aux nombreuses nouvelles liaisons directes trinationales, à la réduction des temps de parcours et à l'augmentation des fréquences. Cette ligne diamétrale améliorera les performances du RER trinational tout en désengorgeant les routes, en renforçant l'attractivité de la région en tant qu'espace de travail et lieu d'habitat, et contribuera à désenchevêtrer le trafic grandes lignes, régional et de marchandises.

Au printemps 2016, les partenaires du projet, le land de Bade-Wurtemberg, l'Office fédéral des transports suisse, les cantons de Bâle-Ville et de Schaffhouse ainsi que les arrondissements de Waldshut et Lörrach ont signé une déclaration d'intention sur le financement de l'électrification de la ligne du Haut-Rhin. Les travaux relevant des phases de prestation 3 et 4 conformément au règlement des honoraires pour les architectes et ingénieurs (HOAI) pourront débuter prochainement grâce notamment au soutien financier apporté par INTERREG à la planification du projet et des autorisations. Pour la suite du projet de construction, un financement commun au moyen du Programme fédéral de financement des transports communaux allemand et du Programme de développement stratégique suisse (PRODES) Etape d'aménagement 2030 est visé.

En avril dernier, les études liminaires concernant le raccordement ferroviaire de l'EuroAirport (EAP) ont été lancées. Le plan de financement du projet global, qui devrait coûter près de 220 millions d'euros selon les estimations actuelles, dépend entre autres de la participation de la Confédération via le fonds d'infrastructure ferroviaire dans le cadre de PRODES 2030. Pour la CGNO, il est judicieux d'intégrer l'aéroport au RER trinational de Bâle et au réseau ferroviaire régional français.

Développement durable

La CGNO vise à mettre en œuvre une politique environnementale et énergétique durable afin de préserver sur le long terme l'attrait de l'espace transfrontalier, aussi bien d'un point de vue économique qu'en tant que lieu d'habitation. Elle salue la proposition du Conseil Rhénan visant à soutenir le développement durable dans la région du Rhin supérieur. L'efficacité des ressources constitue l'un des principaux thèmes inscrits au programme 2016 de la Conférence franco-germano-suisse du Rhin supérieur. Il s'agit surtout de promouvoir l'utilisation des énergies renouvelables et la valorisation économique des déchets (organiques et anorganiques).

Dans le cadre du réseau pour l'énergie et le climat TRION climate, la Conférence du Rhin supérieur étudie depuis 2006 les questions de durabilité, en particulier dans les domaines de l'efficacité énergétique des bâtiments et du développement de la production d'électricité et de chaleur issues des énergies renouvelables. Ces activités sont complétées par des projets scientifiques dans le domaine du développement durable. Un cluster de recherche en développement durable pour la région du Rhin supérieur est en train d'être mis en place dans le cadre d'INTERREG V A Rhin supérieur et les effets des changements climatiques au niveau des entreprises sont actuellement étudiés dans le cadre du projet Clim'ability.

Aide transfrontalière en cas de catastrophe

La Conférence des Gouvernements de la Suisse du Nord-Ouest estime que la collaboration transfrontalière en matière d'aide en cas de catastrophe doit continuer à être renforcée dans la région du Rhin supérieur dans le cadre de la Conférence du Rhin supérieur. Elle considère que la collaboration transfrontalière dans le domaine de la prévention des risques et de la protection contre les catastrophes se révèle aussi pertinente qu'indispensable. La CGNO soutient la demande du Conseil Rhénan visant à renforcer la collaboration dans le domaine de la protection contre les catastrophes – dans les secteurs où une plus-value peut être générée pour tous les acteurs concernés.

Le groupe de travail «Entraide en cas de catastrophe» de la Conférence du Rhin supérieur constitue à cet égard un instrument déterminant. Du fait de la diversité des risques auxquels est exposée la région du Rhin supérieur, ses missions couvrent de nombreux domaines. Un projet de recherche bilatéral mené en Allemagne et en Suisse étudie par ailleurs depuis mi-2015 les différentes dispositions légales, responsabilités et approches relatives à la question de l'évacuation transfrontalière. En Allemagne, en France et en Suisse, les questions d'évacuation sont principalement réglementées à l'échelle nationale et intergouvernementale. La Conférence du Rhin supérieur œuvre pour la conclusion d'accords fermes réglant les conditions et les modalités de l'échange d'informations et de l'assistance mutuelle. L'uniformisation des réseaux de télécommunication proposée par le Conseil Rhénan s'avère irréalisable eu égard aux différences observées au niveau des infrastructures et des conditions cadres. Dans la pratique, il est dès lors fréquent d'échanger le matériel radio et/ou de faire intervenir des agents de liaison dans les états-majors du pays voisin. Les cantons de la Suisse du Nord-Ouest rejettent, pour des raisons de souveraineté, la proposition d'une gestion unique des interventions en cas de catastrophe avérée formulée par le Conseil Rhénan, tout en soulignant que la coordination de l'aide doit être assurée.

Veillez agréer, Monsieur, nos salutations les meilleures.

Conférence des Gouvernements de la Suisse du Nord-Ouest



Esther Gassler, Conseillère d'Etat SO

Présidente de la Conférence

Annexes :

- Prise de position de la CGNO sur la gestion de l'immigration du 25 mai 2016
- Prise de position CMB / ETB sur la mise en œuvre de l'initiative «contre l'immigration de masse» du 4 avril 2016